

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2021
EN VISIOCONFERENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	24
- votants par procuration	4
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 26 mars 2021.

xxx

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, régulièrement convoqué, s'est assemblé en raison de la crise sanitaire, en visioconférence en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

A titre dérogatoire, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations.

De plus, le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Angélique DUVAL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN

qui donne pouvoir à

M. Kamel BELGHACHEM

Mme Michelle DAJON

qui donne pouvoir à

Mme Virginie RUFFIN-MICHEL

Mme Marianne DUHAMEL

qui donne pouvoir à

Mme Marie-Hélène LONGO

M. Jean-Yves GOGNET

qui donne pouvoir à

Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

Philippe LEROUX, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE a été nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.22/03.21

Objet : Marché de services de télécommunications
Signature du marché

Délibération n°: D.22/03.21

**Objet : Marché de services de télécommunications
Signature du marché**

Monsieur BELGHACHEM indique que le marché de services de télécommunications, prolongé par avenants, arrivant à son terme, il a été décidé de lancer une consultation afin de répondre aux besoins de la collectivité en matière de télécommunications entre ses différents sites et le réseau public.

L'objectif est d'optimiser les coûts avec une qualité de service élevée tout en maîtrisant les dépenses de télécommunications.

Ce marché est passé en 2 lots séparés :

- Lot n°1 : téléphonie mobile,
- Lot n°2 : interconnexion des sites, accès internet, trunk SIP.

Chaque lot est un accord-cadre mono attributaire à bons de commande, sans minimum ni maximum, conclu pour une durée d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an. La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'une procédure a été lancée en vue de la passation d'un marché en 2 lots séparés, accords-cadres mono attributaires à bons de commande, sans minimum ni maximum, conclus pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductibles tacitement trois fois un an,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 février 2021 pour l'ouverture des plis, puis le 10 mars 2021 suite à l'analyse des offres, a attribué le marché de services de télécommunications aux entreprises selon le tableau ci-dessous :

Lot n°	Intitulé du lot	Montant mensuel H.T. estimatif basé sur une projection dès la mise en place du marché	Entreprises attributaires
1	Téléphonie mobile	1250,00 €	Agence Entreprise Normandie Centre (ORANGE)
2	Interconnexion des sites, accès internet, trunk SIP	1940,00 €	SFR BUSINESS TEAM

Délibération n°: D.22/03.21

**Objet : Marché de services de télécommunications
Signature du marché**

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants avec les entreprises indiquées ci-dessus.
- d'exécuter la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



